puté qui voudra expliquer cet article à ses commettants se fera demander par le premier venu qu'est-ce que cela peut bien signifier. C'est ce qui a eu lieu quand j'ai prié les gens de voter dans l'affirmative, et c'est la première fois de ma vie que je serai appelé à voter sans savoir les conséquences de l'affirmative ou celles de la négative. Ainsi, quand la population du pays, le jury suprême de la nation, sera appelée à se prononcer, elle ne pourra prévoir les conséquences d'un verdict affirmatif. Advenant une réponse négative, nos troupes outre-mer ne recevront pas d'autres renforts que ceux qui leur viendront du volontariat. En conséquence, s'il nous a fallu le service obligatoire pour la défense territoriale quand il s'agissait du recrutement pour les besoins de la patrie, et si le verdict du plébiscite était dans la négative, le Canada se trouverait pour ainsi dire dans l'impossibilité de refaire les cadres de nos troupes outremer. Il est presque impossible de décrire la situation. Le résultat d'un plébiscite est toujours aléatoire, mais d'après ce bill, il résulte de la façon dont la question est posée qu'elle est la plus aléatoire qui ait jamais encore été posée à la population canadienne.

M. MacNICOL: Je désire un peu plus de renseignements. Je fonde la question que je pose au premier ministre sur ce que ce dernier disait de l'amendement proposé par l'honorable député à ma gauche et demandant d'ajouter les mots "sur tout théâtre de guerre". Je me demande si j'ai bien saisi le sens des paroles du premier ministre. J'ai cru qu'il s'était demandé, dans l'éventualité d'un vote affirmatif, s'il serait appelé à déclarer qu'il enverrait des troupes sur tout théâtre de guerre. Voici ma question: Si le verdict national est affirmatif, le premier ministre se sentira-t-il libre ensuite d'envoyer des troupes sur tout théâtre de guerre? Dans le cas de l'affirmative, je serais prêt à voter en faveur de la tenue du plébiscite.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai vu, dans l'addition des mots "sur tout théâtre de guerre" à la question, l'occasion pour un grand nombre d'y apercevoir des intentions que n'avait aucunement le Gouvernement. Voici la pensée qu'auraient plusieurs personnes: Le Gouvernement entretient certainement d'autres intentions que celles qui ont été étudiées publiquement jusqu'ici, et pour cette raison, pensons-y bien avant de nous prononcer en faveur du plébiscite. L'amendement ne semble appuyer en rien les mérites de la question, et c'est pourquoi l'addition proposée ne devrait pas être faite, selon moi. Je désire que la question posée soit la plus simple et la plus directe possible, et qu'elle ne soulève de doute dans l'esprit de personne sur les intentions du Gouvernement. Tout ce que le Gouvernement demande en posant cette question à la population c'est l'entière liberté d'action, dans les situations qui surviendront, à la lumière de tous les renseignements en sa possession, afin de pouvoir recourir aux mesures les plus efficaces relativement à la poursuite de l'effort de guerre du Canada.

Quant à la destination des troupes, au temps où elles partiront et à leur nombre, ce sont des questions que le Gouvernement étudiera à la lumière de sa connaissance de la situation mondiale et des mesures les plus propres à favoriser l'effort de guerre du Canada et des nations alliées, sans restriction aucune. Je ne puis dire que le Gouvernement pourra vouloir envoyer des troupes ici ou là. Tout dépendra de la marche de la guerre et des besoins de l'heure. Le Gouvernement cherche à obtenir toute liberté de faire ce qui lui semblera le plus utile et le plus nécessaire.

M. ROSS (Souris): Je désire poser une question se rapportant à ce que le premier ministre nous a dit il y a quelques instants. Je sais qu'il a assimilé l'opposition aux nazis et je me demande s'il considérerait le président Roosevelt comme un autre Hitler vu qu'il a manqué à ses promesses, à cet égard. Pendant la campagne électorale de 1940, j'ai souvent entendu le premier ministre parler à la radio, mais je ne me souviens pas qu'il ait, au cours de ces discours, fait allusion à la conscription pour outre-mer. Je lui ai entendu affirmer que son Gouvernement, s'il était réélu, n'imposerait pas la conscription. J'aimerais bien, maintenant qu'il nous parle de cette obligation morale, savoir à quel moment de la campagne électorale de 1940 il a établi une distinction entre la conscription et la conscription pour le service outremer. Il me semble qu'il a déjà manqué dans une certaine mesure à cette obligation morale, s'il faut en juger par les discours que j'ai entendus; c'est pourquoi il pourrait peut-être nous dire quand, au cours de campagne électorale, il a établi cette distinction.

Le très hon. MACKENZIE KING: Tout d'abord, l'honorable député me permettra de lui faire remarquer que mes observations au sujet de méthodes nazies ne visaient pas l'opposition. J'établissais la différence entre l'attitude qui s'en tient à ses obligations morales et celle qui ne s'en occupe que pour les nier ou s'y soustraire. J'affirme que de nos jours, le peuple est foncièrement intéressé à savoir si la première méthode sera suivie dans l'administration du Canada ou si on